

Écoles

Permis piéton



Vichy est, selon une étude de la FNAUT (*Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports*) de 2020, la ville où l'on se déplace le plus à pied ! Une singularité que la Ville de Vichy souhaite renforcer, notamment en encourageant les plus jeunes à marcher et pour cela à acquérir les bons réflexes en termes de sécurité.

En partenariat avec l'Éducation nationale, les forces de sécurité, Prévention MAIF* et la Police Municipale, 212 élèves de 12 classes de CE2 des écoles publiques et privées vichyssoises ont ainsi passé leur «Permis piéton».

Une opération qui s'inscrit dans les différents apprentissages fondamentaux et complète les dispositifs nationaux «Savoir rouler à vélo» et «Aisance Aquatique» garantissant à chaque enfant l'acquisition de savoirs indispensables à leur épanouissement, leur santé, leur autonomie et leur sécurité.

Le Permis piéton est pour les enfants en CE2 une étape dans l'acquisition des savoirs exigés par l'Attestation de Première Éducation à la Route (APER) et s'inscrit dans la rubrique «*se déplacer, accompagné, seul ou à plusieurs, dans des espaces identifiés, de plus en plus variés*».

Outre l'enjeu de sécurité routière, le dispositif a pour objectif de :

- former tous les élèves de CE2 à devenir autonomes et responsables dans leurs déplacements piétons ;
- inscrire le déplacement piéton dans le cadre du **développement durable**.

Il permet également de

- **responsabiliser** les enfants sur leur propre sécurité et sur le respect des usagers les plus vulnérables ;
- **impliquer les familles** dans la prise en compte des dangers auquel est confronté l'enfant piéton ;
- **offrir aux enseignants un outil efficace et facile** à mettre en œuvre dans le cadre de l'APER ;
- **proposer des partenariats** entre les Villes et leur police municipale, les forces de sécurité de l'État (Gendarmerie et Police nationales) et Prévention MAIF*

** Prévention MAIF renforce son engagement dans cette opération de diplomatie publique, ce qui lui permet de couvrir une part importante des compétences requises par l'APER*

À Vichy, les enseignants ont assuré la partie théorique dans chaque classe puis la Police Municipale a dispensé 1 heure de pratique par classe.

12 classes de CE2 des écoles élémentaires publiques et privées ont ainsi suivi le programme

- Sévigné Lafaye (2 classes concernées)
- Pierre Coulon (2 classes concernées)
- Jacques Laurent (3 classes concernées)
- Paul Bert (2 classes concernées)
- Notre Dame de Lourdes (1 classe concernée)
- Jeanne d'Arc (2 classes concernées)

Et ce sont donc 212 élèves qui ont obtenu leur Permis piéton